

Directeur de publication : Dominique FIALON

Commission communication : Béatrice HILAIRE, Dominique RIEU, Laurie PASTRE, Guy LEMOINE

### Le mot du maire



Chères Levadoises, chers Levadois,

Nous restons engagés, sur le terrain, au plus près des besoins.

L'année 2025 est marquée par la mise en place de projets structurants pour la commune avec un accent tout particulier sur les aménagements aux abords du pumtrack et du giratoire de la Route Nationale 102 :

1-

Continuité de la voie douce avec le carrefour de l'allée de Vals (avec mise à profit des ouvertures de tranchées pour lancer des travaux sur les réseaux souterrains),

2- Aménagement du terrain de pétanque,

3- Travaux à venir pour la sécurisation du giratoire de la RN 102.

Ces travaux revêtent une dimension importante et incontournable en raison de l'importance du passage sur l'ensemble de ces axes.

L'image de Lalevade s'en ressent positivement : l'embellissement, la végétalisation, les aménagements de cette place ne manquent pas d'attirer l'attention.

A présent, l'équipe municipale va pouvoir lancer les travaux de l'entrée sud de la RN 102. Rappelons que depuis le début du mandat, soit dès 2020, nous avons répondu point par point à toutes les demandes de la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) en lançant des études globales sur tous nos axes de circulation, pour déterminer 3 zones d'intervention :

- Entrée sud
- Entrée nord
- Rue des Ecoles

Les travaux Entrée Sud devraient débuter fin 2025 avec une date prévisionnelle courant décembre.

Au cœur de village, les travaux de démolition de l'EHPAD et de l'ancienne menuiserie devraient débuter à l'automne 2025. Il est primordial que la commune reste mobilisée sur ce dossier sur les années à venir.

Pour autant, les actions à conduire sont encore nombreuses et une zone d'aménagement centrale mérite à présent notre attention : la place de la Combale (où se tient le marché tous les mercredis) et la zone d'implantation de « 1.2,3, je recycle » .

Or, nous avons été entendus et c'est avec plaisir que je peux vous informer que **notre dossier a été retenu par les services de l'état** pour l'organisation d'une étude conduite de manière conjointe par le Groupe In Extensio (financé par l'Agence Nationale pour l'Aménagement des Territoires -ANCT) et les services du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR).

La commune de Lalevade d'Ardèche, associée au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, invitent les riverains, habitants et personnes intéressées à venir réfléchir

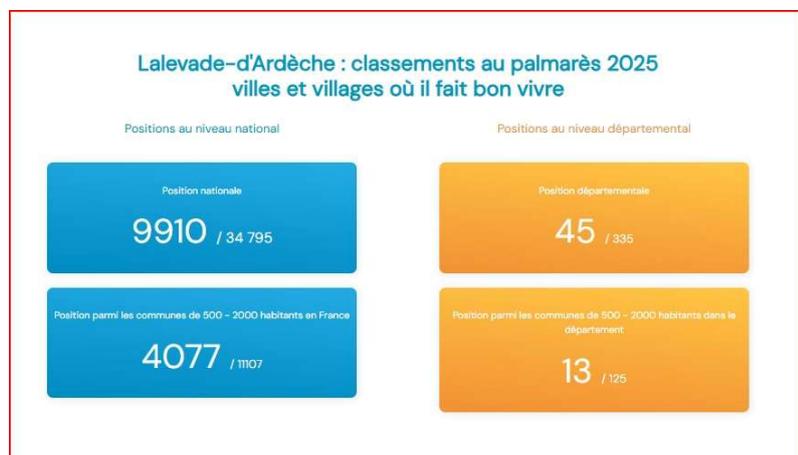
**collectivement sur le devenir du « Quai Reynaud » :**

- Pour une présentation, le **lundi 23 juin à 18H30**, à la salle du relais thématique,
- Pour un atelier, le **mercredi 25 juin matin** sur le marché, Place Combale.

Les ateliers porteront sur les usages actuels du site, ce à quoi nous sommes attachés, les contraintes du lieu, les attentes des habitants.

Bien que très investis dans la mise en place de ces projets structurants, nous n'oublions pas les travaux à mener au quotidien , dans tous les quartiers, pour répondre aux besoins des habitants.

Enfin quelle heureuse surprise de constater que notre commune est classée au 45eme rang du palmarès des villages du département où il fait bon vivre ! En espérant conserver cette superbe place encore longtemps !



N'hésitez pas à conserver ce bulletin qui intègre un agenda des manifestations jusqu'à la fin de l'année.

Je vous souhaite une agréable lecture et un bon été

Le Maire

Dominique FIALON

# Sommaire

- 1- Vie municipale
- 2- Les Chantiers en cours
- 3- Focus :
  - Compte administratif 2024 et budget 2025
  - Analyse du recueil des données des radars pédagogiques
- 4- Vie associative – nos aînés
- 5- Brèves/actualités
- 6- Etat civil
- 7- Nous contacter -numéros utiles
- 8- Annexe : Délibérations du conseil municipal

## 1- Vie municipale

### Cérémonie des vœux le 12 janvier 2025



Dimanche 12 janvier s'est tenue la traditionnelle cérémonie des vœux de la commune en présence de Max TOURVIEILHE, maire de Vesseaux et représentant le président du département.

Dominique FIALON, maire de la commune, a débuté par un remerciement appuyé aux personnes présentes ainsi qu'à celles et ceux excusés.

Monsieur le Maire a rappelé quelques chiffres clefs pour mieux situer le poids de la collectivité : Lalevade, c'est 1135 habitants, 2 millions d'euros de budget de fonctionnement et d'investissement, 9 agents, 542 emplois, mais aussi 22000 véhicules par jour sur la nationale.

De nombreuses réalisations ont été citées au titre de l'ensemble du mandat, avec notamment, la rénovation énergétique de la Mairie et de l'école publique, la rénovation complète de la toiture du bâtiment des

services techniques, l'aménagement ou la création de parkings dans des zones à fort besoin (Route du Planas, place de la Paix, allée de Vals), l'entretien constant du parc de la Clape avec la plantation régulière d'arbres, la réalisation du pumptrack, le goudronnage des routes, l'enfouissement des lignes au sud de la rue des Ecoles avec le Syndicat des Energies (SDE), la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement avec le SEBA, l'aménagement de la voie douce entre le parc de la Clape et le pont des Issoux au titre des projets portés par la Communauté des Communes, le renouvellement du parc automobile âgé de 20 ans en moyenne (2 camions et un tracteur avec balayeuse et aspirateur à feuilles).

Au titre des projets, Monsieur FIALON a cité une deuxième tranche d'enfouissement des lignes jusqu'à l'Eglise, la sécurisation du cheminement piéton entre la sortie de la voie douce jusqu'au pont des Issoux et dans ce même lieu, la création d'un dos d'âne pour se rendre à la salle des fêtes, Pumptrack et city stade.

L'aménagement autour du pumptrack sera finalisé par l'agrandissement et la rénovation du terrain de pétanque, aménagement privilégiant la place rendue aux piétons.

Les études préalables à l'aménagement de la RN102, le phasage des réalisations sont finalisées au terme de 5 années. La réalisation de la première phase à savoir l'entrée Sud sera conditionnée par l'attribution de subventions de nos principaux partenaires que sont l'Etat, la région et le département.

Les aménagements suivants sont aussi programmés: rond-point de l'avenue centrale, démolition de l'ancien EHPAD et de l'ancienne scierie (projet porté par l'établissement public EPORA).

Monsieur le maire s'est également félicité de la nette progression des effectifs de l'Ecole publique grâce à l'amélioration des conditions d'accueil et le travail de

l'ensemble de l'équipe éducative. 76 élèves sont accueillis à ce jour dont la classe d'inclusion de l'ADAPEI contre 54 en 2020.

Monsieur le maire a également salué la présence depuis plus de 50 ans de l'ADAPEI sur le territoire communal et son enracinement avec comme symbole la création à l'ESAT de la Gare, d'une cuisine centrale avec une capacité de 800 repas/jours et l'ouverture annoncée d'un restaurant d'application. D'ailleurs, un nouveau partenariat avec L'ADAPEI sera créé avec la sous-traitance d'un nettoyage mensuel par secteur, en appui du travail des agents communaux, ainsi que pour l'entretien courant du cimetière.

Enfin, c'est l'ensemble du monde associatif qui a été salué pour son action, avec l'ensemble des animations qui sont déployées tout au long de l'année: feux d'artifices, spectacles, concours de boules, rallye automobile de l'Ardèche, marché de Noël.



La cérémonie s'est clôturée par l'annonce du recensement de la population et la présentation des agents recenseurs. La population a ensuite été invitée à partager le verre de l'amitié.

### Du côté de l'Ecole Jules Ferry

#### Reconduction du dispositif petit déjeuner

Une petite collation est distribuée chaque matin à l'ensemble des enfants de l'école Jules Ferry.

Cette collation s'inscrit dans le cadre d'une convention avec l'Inspection d'Académie qui subventionne 2 goûters par semaine, la commune distribue 2 autres goûters !

Merci aux agents de la commune qui ont pris en main cette activité !

Ce dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

#### Commission Menu : partenariat ESAT - Ecole JULES FERRY

En présence de :

- Isabelle FICHOT assistante administrative et commerciale,
- Cyrille GEOFFROY, chef de cuisine,
- Charline DE MOYA, second de cuisine ,
- Owen SICALLAC, second de cuisine,
- Laurent BILLAUD, directeur de l'ESAT Avenir,
- Dominique RIEU et Béatrice HILAIRE, élues de la municipalité de Lalevade en charge des écoles.

La commission Menu a pour objectif de faire le point sur les différents aspects de la chaîne de fabrication des repas, de l'élaboration des menus à la réalisation et la distribution des repas...

A souligner :

- la variété des repas,
- l'importance de l'approvisionnement local (30 % des repas servis) et des produits issus de l'agriculture biologique (20%).
- les pâtisseries et desserts du jeudi sont intégralement faits maison. Et quand il y a des « burgers-Fish », le ketchup aussi est fait maison !!!

Rappelons que la cuisine centrale assure l'emploi de 11 travailleurs en situation d'handicap.



#### Salon de lecture à l'Ecole Jules Ferry

Quand vient les beaux jours, un salon de lecture est installé dans la cour de l'école. Merci aux enseignantes pour cette initiative fort sympathique !



## Mardi 1<sup>er</sup> avril : Prévention routière au profit des écoles Jules Ferry et Saint Joseph

Mardi 1<sup>er</sup> avril, les CM1 et CM2 des écoles publique et privée de Lalevade-d'Ardèche ont participé à une demi-journée sur la prévention routière.

Michel PRAT et Jacques NEVISSAS, bénévoles de l'association de Prévention routière, antenne de Privas, ont animé la journée. A noter que cette association bénéficie d'une subvention de la mairie de Lalevade. Elle intervient une fois par an au profit des écoliers de la commune.

Les élèves de la classe de Mme Courriol, école Saint-Joseph ont suivi cette formation le matin, ceux de Mme Grattepanche de l'école Jules Ferry l'après-midi. Les CE2 de la classe de Mme Grattepanche ont aussi participé.

La formation consiste en l'apport de connaissances théoriques sur une durée de 1H30, suivi d'une évaluation sur 40 points. Ensuite, les élèves pratiquent, à vélos, sur une piste construite pour l'occasion : cédez le passage, sens interdit, stop, sens giratoire. Ils sont notés sur leur comportement dans l'ensemble de ces situations. Cette seconde partie pratique représente 20 points. Lors de cette sensibilisation, les animateurs mettent l'accent sur les consignes de sécurité face aux dangers de la route.

*En photo, Léanne Lion et Charlotte Goisot , arrivées respectivement première et seconde. Elles sont toutes deux de l'école Jules Ferry. Leanne défendra les couleurs de son école le 18 juin à Privas lors de la finale départementale.*



## Maintien du marché de plein vent : tous les mercredis matin place de la Combale

La commune se félicite du maintien du marché de plein vent pour la seconde année consécutive et ce grâce à la participation et la bonne humeur des commerçants ambulants et producteurs locaux qui l'animent. Qu'ils en soient remerciés



## Commémoration de 8 mai 1945

Cette année, c'est le 80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale qui a été commémoré ce 8 Mai 2025.

Et comment ne pas s'interroger lors de cette commémoration sur le contexte international ?

Contexte que Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des armées, a tenu à mettre en exergue dans son message lu au pied du monument aux morts

Ci-dessous, un court extrait de la conclusion de son message :



## Projet Transcévenole

La commune a donné son accord pour l'installation d'un équipement permettant la valorisation du projet, ancien, de voie ferrée "la Transcévenole" de Brives-Charensac à Lalevade d'Ardèche .

Il s'agit d'un équipement Audio qui sera installé à proximité du relais thématique. L'ensemble de ces installations en divers lieux du tracé de cette voie de chemin de fer a pour objet de valoriser ce patrimoine.



*" Alors que le cycle des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération se termine, dans un monde où les menaces se multiplient, où des menaces anciennes planent à nouveau sur le pays. Alors que les rapports de force internationaux se reconfigurent, souvenons-nous des sacrifices qu'une génération entière de Françaises et de Français a acceptés pour libérer le pays, pour le reconstruire et pour nous donner les moyens de notre souveraineté.  
Vive la République !  
Et vive la France ! "*

## Du côté de la communauté des communes Ardèche Sources et Volcans

Une station de recharge des vélos à assistance électrique a été financée par la Communauté des Communes Ardèche Sources et Volcans



Le projet a consisté à réaménager le terrain de pétanque, le végétaliser et ajouter du mobilier urbain (poubelles, bancs)

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 32 372.60 € HT.

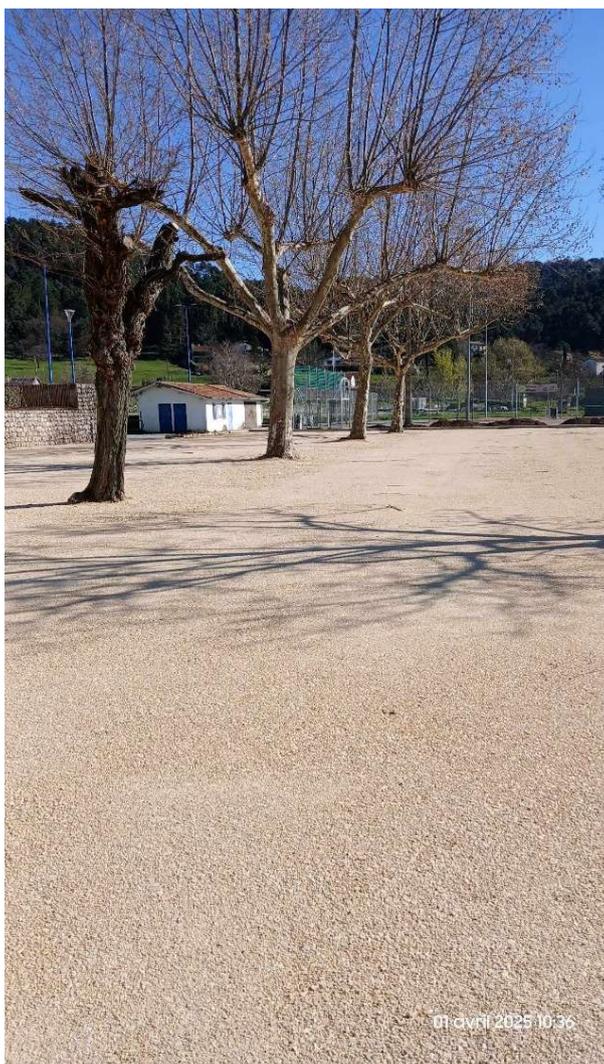
## 2- Chantiers en cours

### Les travaux structurants

#### Réaménagement du terrain de pétanque

Les travaux d'aménagement de la place, entre la salle polyvalente et le pumtrack, ont permis la mise en évidence d'un espace plus aéré qui permet aux nombreux adeptes de la pétanque de s'adonner à leur sport favori à l'ombre des arbres!





De nombreux usagers empruntent ce carrefour, en provenance de Vals, du supermarché, du camping ou de Lalevade. L'objectif est donc d'améliorer l'usage de cet endroit. De fait, la vitesse de circulation devrait être réduite de par l'installation d'un plateau traversant qui facilitera les accès entre l'arrivée de la voie douce et de la zone de loisirs (aire de jeux pour enfants, tennis, pumptrack).

Le financement est communal avec une participation de l'intercommunalité à hauteur de 5 000€ sur les 26 000€ que représente le projet. Le Seba (Syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche) a profité de ces travaux pour rénover les branchements et changer les canalisations vétustes.



### Carrefour de l'allée des Vals

Les travaux sur l'allée de Vals ont pour but de sécuriser ce lieu.



Un peu contraignants, ces aménagements sont nécessaires pour apaiser le carrefour, allée de Vals-Bains.

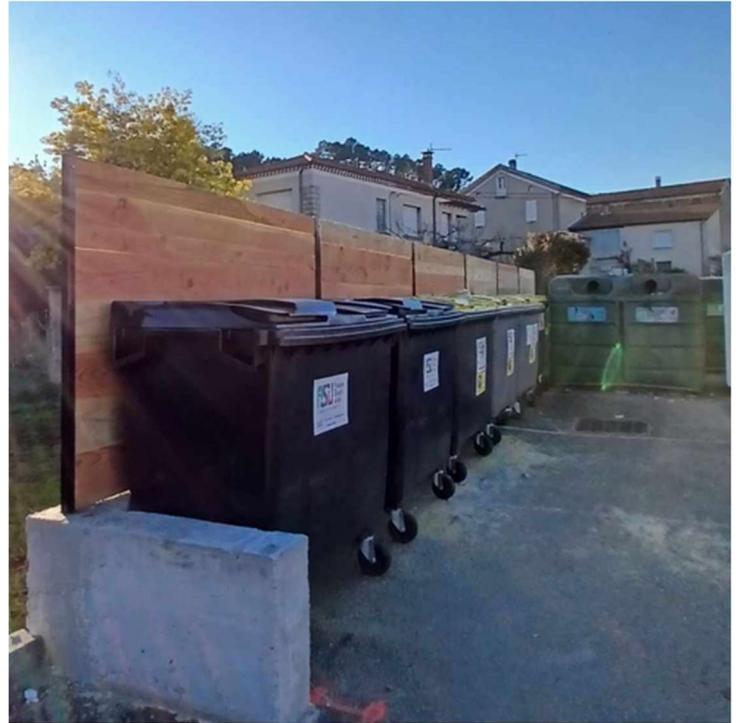
### Giratoire de la RN102 :

L'amélioration du cheminement piéton est une première étape dans l'ensemble des travaux de sécurisation du giratoire de la RN 102.



### Patrimoine municipal

Aménagement de la zone de collecte des ordures ménagères par les services techniques de la commune sur la Rue des Tanins



Pose d'un nouveau panneau d'affichage, plus grand et plus fonctionnel, en mairie



## Installation d'un tableau pour l'affichage dans le bureau de la secrétaire général



## Réfection de la Kitchenette de la mairie



## Propreté de la commune :

La commune a conclu un contrat d'entretien avec l'équipe propreté de l'ESAT . Celle-ci est intervenue à 2 reprises depuis le début de l'année :

- Le 3 février sur le quartier du stade et de la rue des écoles,
- Le 17 mars sur la zone entourant la salle polyvalente.

Son intervention sur le cimetière sera aussi programmée.



## Installation de radars pédagogiques





Ces radars pédagogiques recueillent un ensemble de données : vitesse, date et heure de passage, nombre de véhicule

### 3- Focus : Budget 2025 et analyse des données des radars pédagogiques

#### Réalizations 2024 et budget prévisionnel 2025

#### Compte administratif 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		113 195,11	55 776,47		55 776,47	113 195,11
Opérations de l'exercice	977 114,78	1 167 203,77	637 086,90	465 720,85	1 614 201,68	1 632 924,62
Totaux	977 114,78	1 280 398,88	692 863,37	465 720,85	1 669 978,15	1 746 119,73
Résultats de clôture		303 284,10 €	- 227 142,52 €			76 141,58 €

Besoin de financement	- 227 142,52 €	
Excédent de financement		
Reste à réaliser	10 707,98 €	48 894,26 €
Besoin de financement		38 186,28 €
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	- 188 956,24 €	
Excédent total de financement		
Report en investissement 2025	188 956,24 €	
Report en fonctionnement 2025	114 327,86 €	

**Affectation du résultat excédentaire :**

Report sur la section d'investissement : 188 956.24€

Report sur la section de fonctionnement : 114 327.86€

**Budget Primitif 2025 – Fonctionnement**

Dans la continuité du budget primitif 2024, le budget prévisionnel 2025 est voté pour un montant de 1 213 442.11 € (contre 1 211 914.11€ en 2024).

La maîtrise des dépenses à caractères généraux reste une constante sans pour autant rogner sur les moyens à affecter à :

- La gestion des écoles et de leur fonctionnement,
- Le maintien du patrimoine, les travaux d'entretien, de maintenance et d'amélioration du cadre de vie,

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	295 737,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	454 811,89
014	Atténuations de produits	68 439,00
65	Autres charges de gestion courante	149 776,00
66	Charges financières	11 910,00
67	Charges spécifiques	500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	400,00
023	Virement à la section d'investissement	227 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 867,33
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 213 442,11</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
013	Atténuations de charges	40 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	30 308,00
73	Impôts et taxes	233 200,00
731	Impositions directes	361 383,00
74	Dotations et participations	284 196,00
75	Autres produits de gestion courante	150 250,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits spécifiques	500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	400,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	113 195,11
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 213 442,11</b>

## Budget Primitif 2025 - Investissement

Le budget d'investissement prévisionnel est arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 1 042 976.39€. Un emprunt a été voté à hauteur de 301 000€ afin de couvrir les travaux relatifs à l'entrée sud. Il sera revu à la baisse compte en fonction de l'attribution de subventions (DETR notamment).

Dans la continuité de l'action municipale depuis le début de la mandature, le programme d'investissement reste ambitieux :

- Aménagement allée Vals dans le prolongement de l'arrivée de la voie douce,
- Aménagement place du pumtrack et terrains de pétanque, plantations, mobiliers urbains,
- Installations de radars pédagogiques,
- Sécurisation du giratoire de la RN 102,
- Aménagement de l'entrée sud (du rond-point jusqu'au croisement de l'allée des marronniers)
- Enfouissement des lignes, rue des Ecoles et Rue des Tanins, renforcement des réseaux
- Renforcement toiture des services techniques pour installation de panneaux photovoltaïques

<i>Dépenses d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
13	Subventions d'investissement reçues	21 300,00
16	Emprunts et dettes assimilés	88 429,11
20	Immobilisations incorporelles	81 600,90
204	Subventions d'équipement versées	4 226,16
21	Immobilisations corporelles	696 706,36
23	Immobilisations en cours	52 785,15
001	Déficit d'investissement reporté	55 776,47
041	Opérations patrimoniales	42 152,24
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 042 976,39</b>

Pour ce qui est des recettes, le report de la section de fonctionnement (excédent 2024) intervient à hauteur de 22% dans le financement de ces projets, les dotations d'état et recettes fiscales interviennent à hauteur de 33%, les subventions déjà reçues à hauteur de 9%. Un emprunt est programmé pour financer 33% des dépenses prévisionnelles correspondant au projet d'aménagement de l'entrée sud dans l'attente de décisions d'attributions de subventions demandées (auprès de l'Etat, du département, de la Région).

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	227 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	346 357,00
13	Subventions d'investissement reçues	91 599,82
16	Emprunts et dettes assimilés	301 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 867,33
041	Opérations patrimoniales	42 152,24
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 042 976,39</b>

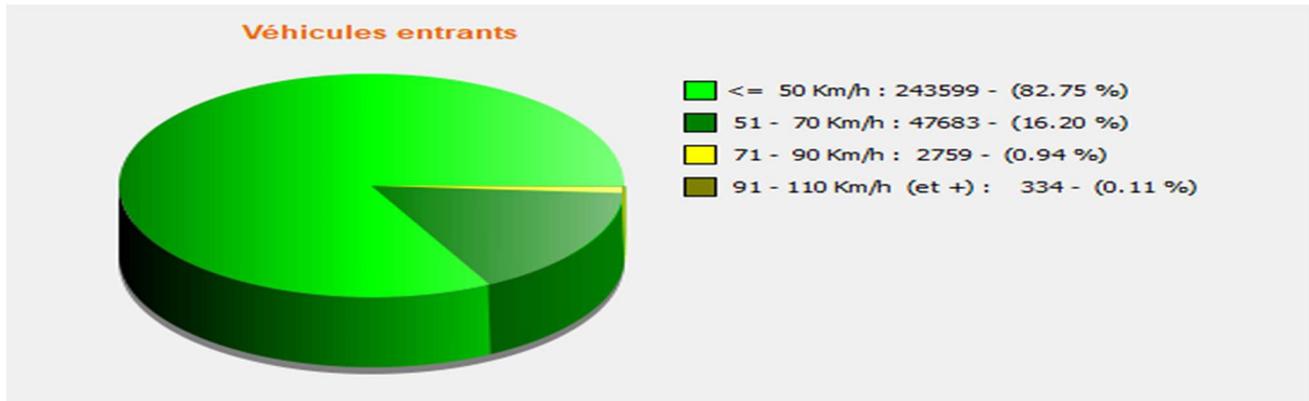
## Pour mémoire : principaux travaux et investissements conduits depuis 2020

Année de réalisation	Quartier / bâtiments	Action
2024	Jardin d'enfants	Installation de « l'araignée géante » et d'un tourniquet
2024	Allée de Vals - Pont des Issoux	Création d'une aire multi-jeux Peinture Pont des Issoux Aménagement du carrefour en sortie de voie douce
2022	Appartement crèche	Rafraichissement de l'appartement situé sur la crèche
2024	Appartements communaux face à l'Eglise	Changement du chauffage
2022-2023	Services techniques	Aménagement local des salariés Réfection et consolidation de la toiture
2024	Canal de Fabrias	Etanchéité du fond et reconstruction du mur
2020 à 2024	Ecole Jules Ferry	Isolation thermique murs et toiture Fabrication d'une dalle d'une dalle en béton (local de rangement) Aménagement d'un local de chaufferie Changement du système de chauffage de l'Ecole Installation d'un nouveau jeu Réfection peinture salle de motricité Réfection peinture des murs de 2 salles de classes
2022	Eglise	Remise en fonctionnement des cloches
2024	Eglise, salle polyvalente, mairie, place Combale	Installation de zone de parking pour les vélos
2021	Hameau les Terrisses	Construction d'un muret pour limiter l'érosion sur la voute de la Fontaine située au-dessous Installation d'une réserve d'eau
2023	Impasse de la Source	Aménagement des bas cotés du pont et réfection peinture
2023	Rue des Ecoles	Création du parking de la Paix
2022	La Poste	Création d'une rampe d'accès personnes handicapées
2023	Le Planas	Création d'un parking à l'entrée de la rue Aménagement d'une aire de stationnement
2021	Local Coup de Pouce	Aménagement de la zone de stockage
2020-2021	Mairie	Isolation thermique : ouvertures extérieures et toiture – Installation d'une chaufferie à granule Aménagement des combles et création d'un local à archives Aménagement de la salle de pause des agents administratifs de la mairie Aménagement du bureau de la comptabilité Changement du mode d'éclairage avec l'installation de leds.
2020 à 2025	Parc de la Clape	Ouverture d'une tranchée pour installation d'un point d'arrivée de l'électricité Implantation d'un parcours de santé Installation de poubelles, tables et bancs supplémentaires, plantation de nouvelles espèces d'arbres Acquisition du bâtiment 1,2,3 Je Recycle Achat d'un bungalow "poste de secours"
2022	Patrimoine immatériel	Modification du logo et création d'un site Internet
2022	Place publique du Pumptrack	Création du Pumptrack Installation du City Parc
2024	Relais thématique	Changement du chauffage + climatisation
2020 -2023	Rue du Stade	Déconstruction du mur et aménagements visant à sécuriser l'accès des élèves Fluidification de la circulation, pose de blocs pierre pour limiter le stationnement anarchique
2023	Salle polyvalente	Installation d'un éclairage Leds en lieu et place de l'éclairage traditionnel
2020	Terrain ancienne station d'épuration	Nettoyage du terrain et aménagement d'une zone de dépôts de matériaux
2020-2025	Voierie	Goudronnage Route des Terrisses, route du Blanchon, Rue Bonneure, chemin de Prinsard, chemin des Mineurs, Lotissement des Mésanges, Rue des Ecoles, Rue de la Cane, Place de la Comble, Rue du Stade Installation de radars pédagogiques

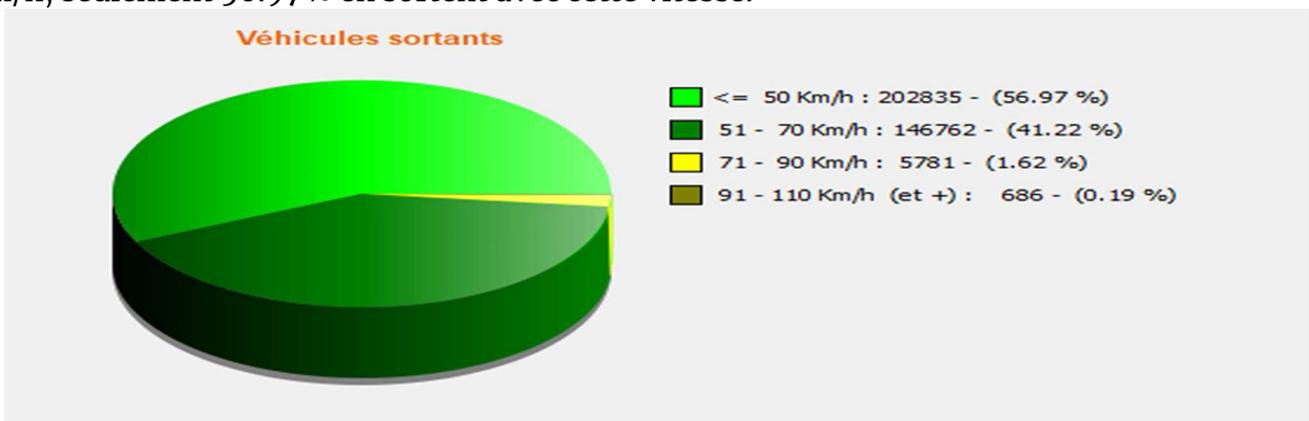
## Analyse des données des radars pédagogiques (Période du 28 février au 26 mai 2025)

Les radars pédagogiques ont été installés en 3 lieux. Il est attendu de leur installation une prise de conscience citoyenne sur les vitesses pratiquées et une modération de celles-ci.

### Radar pédagogique du Perdu



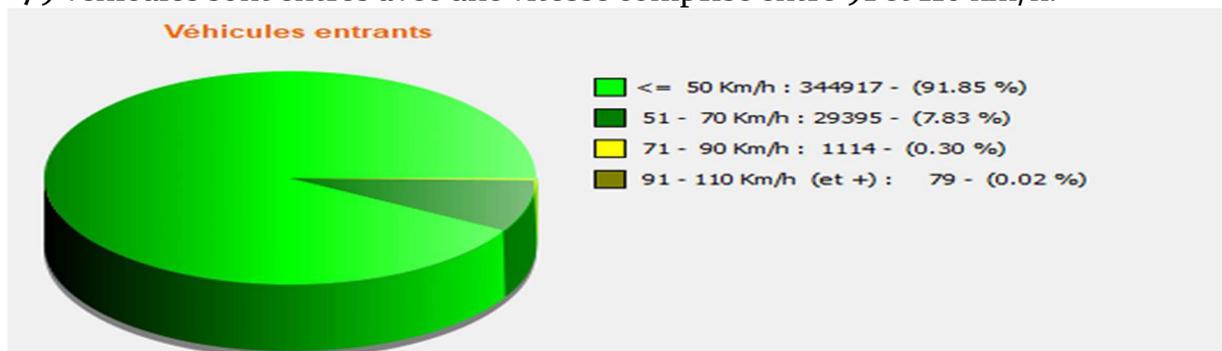
82.75 des véhicules entrent dans l'agglomération avec une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h, seulement 56.97% en sortent avec cette vitesse.



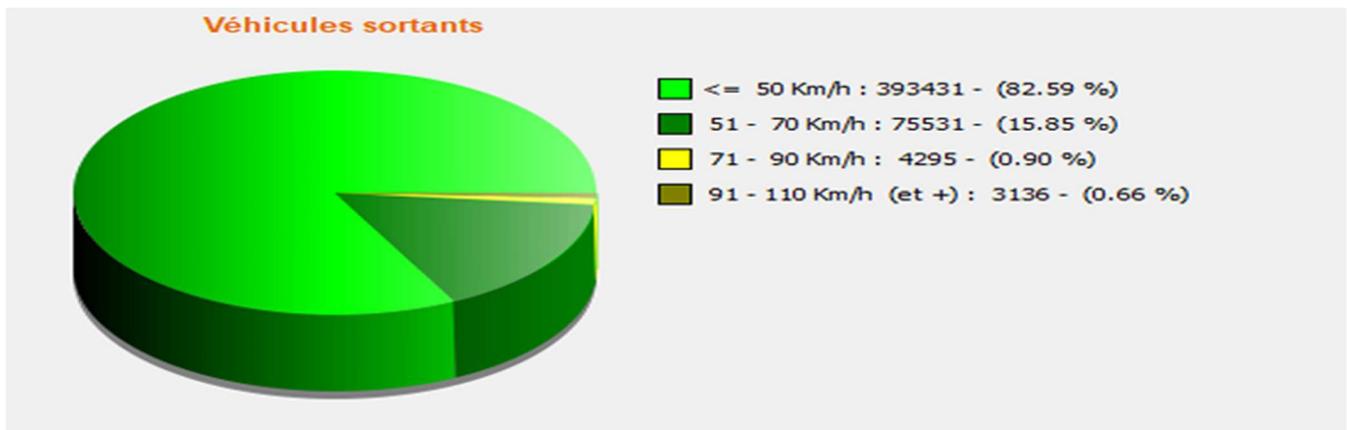
On constate quelques vitesses excessives dans les 2 sens, ce qui est regrettable.

### Radar pédagogique de la Gare

- Plus de 91.85 des véhicules entrent dans la commune en respectant une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h.
- 79 véhicules sont entrés avec une vitesse comprise entre 91 et 110 km/h.

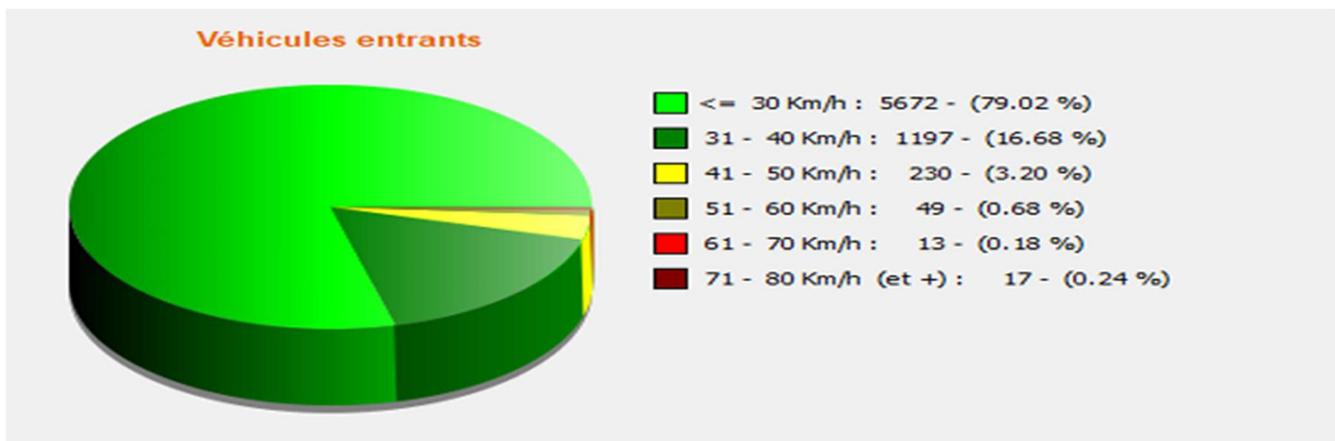


Dans le sens de la sortie, les limitations de vitesses sont moins respectées (seulement 82.59% sortent avec une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h, soit l'équivalent de 393 431 véhicules sur la période). 3136 véhicules ont eu une vitesse comprise entre 91 et 110 km/h.

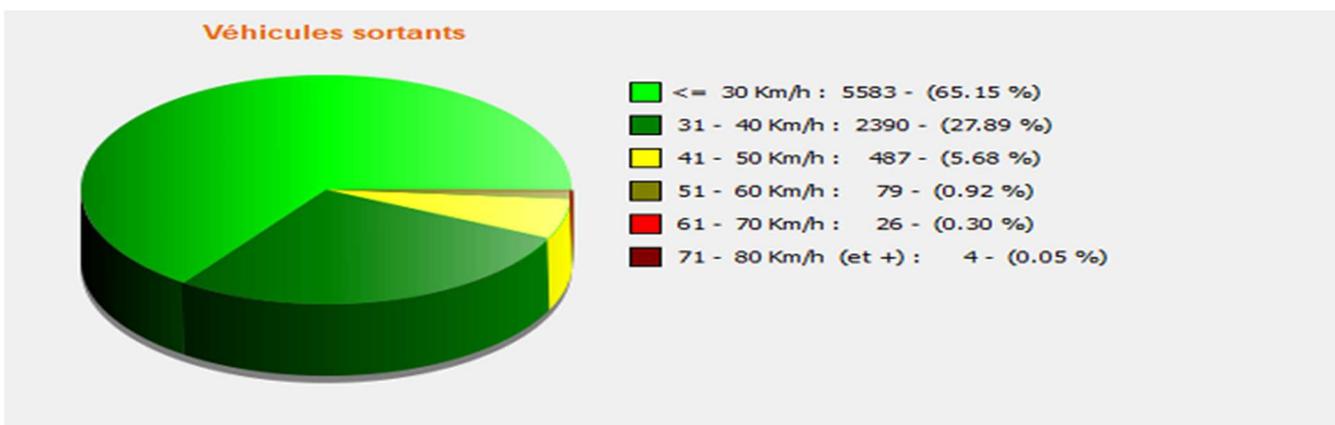


La vitesse maximale comptabilisée est de 155 km dans le sens sortant, 140km/h dans le sens entrant. Il est compréhensible que de telles vitesses mettent en péril la sécurité des habitants riverains de ces voies.

### Rue des Ecoles



- 79.02 des véhicules entrent dans la rue des Ecoles en respectant une vitesse inférieure ou égale à 30 km/h, 65.15 % dans le sens inverse.



## 4- Vie associative – manifestations

Réunion des associations vendredi 27 janvier 2025

Coordination des activités associatives  
Vendredi 31 janvier 2025, 12 associations sur 21 ont répondu présentes à la réunion des associations.

Objectif : préparer l'année à venir, évoquer tous les projets, caler les dates, les lieux, éviter les chevauchements d'activité. A l'issue de cette réunion, un planning prévisionnel des activités est dressé et mis en ligne sur le site Internet de la Commune.



Agenda des manifestations (Disponible sur le site Intranet de la mairie)

JUN		
SAMEDI 14 JUIL	TRIPLETTE organisée par les Sans Soucis	Terrains à proximité de la salle polyvalente
JEUDI 19 JUIL	VOYAGE DES AINES (A partir de 69 ans – Inscrits sur liste électorale)  Ouverts à tous les habitants au tarif du voyage	Excursion à Chanas et autour du lac d'Aiguebelette
VENDREDI 20 JUIL	FETE DE L'ECOLE JULES FERRY  Repas Réunionnais organisé par l'Amicale laïque	PARC DE LA CLAPE
SAMEDI 21 JUIL A PARTIR DE 11 H	Concours de Pétanque organisé par l'Amicale laïque	Terrains à proximité de la salle polyvalente

DIMANCHE 22 JUIN	BROCANTE organisée par l'Amicale laïque	PARC DE LA CLAPE (journée entière)
SAMEDI 28 JUIN De 15H à 17H	Polyphonies et techniques vocales Réseau bibliothèque et Communauté des Communes	Bibliothèque
SAMEDI 28 JUIN A PARTIR DE 19H	FETE DE LA MUSIQUE organisée par le Club Cross Training  17h30 – 19h : Bal musette pour bien commencer  19h – 21h : Concert apéro avec la talentueuse Célia  LS Dance : 20H30 à 21H  21h – 2h : Grand bal des années 80 à aujourd'hui avec DJ MB EVENT aux platines !	PARC DE LA CLAPE  Buvette  Planches de charcuterie des copains à partager
<b>JUILLET</b>		
VENDREDI 12 JUILLET A PARTIR DE 19H	REPAS – BAL – FEUX D'ARTIFICE  Organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers	Parc la Clape – Concert gratuit (offert par la Commune avec les feux)  Repas à réserver auprès des organisateur
SAMEDI 19 JUILLET	Concours de Pétanque – triplette- organisé par les Sans Soucis	Terrains à proximité de la salle polyvalente
DIMANCHE 20 JUILLET	Repas des membres de l'UNRPA A partir de 12H	Parc de la Clape  Salle polyvalente en cas de pluie
<b>AOUT</b>		
VENDREDI 8 AOUT	Cinéma sous les Etoiles -Organisé par l'Amicale laïque	Parc la Clape (Salle polyvalente en cas de pluie – offert par la Commune)

SAMEDI 30 AOUT	Concours de Pétanque – organisé par l'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Terrains à proximité de la salle polyvalente
<b>SEPTEMBRE</b>		
VENDREDI 6 SEPTEMBRE	Concours de Pétanque organisé par le Club de Football USPHC	Terrains à proximité de la salle polyvalente
MARDI 16 SEPTEMBRE	PIQUE NIQUE organisé par les Remues Méninges	PARC DE LA CLAPE
SAMEDI 20 SEPTEMBRE	VIDE GRENIER ORGANISE PAR L'UNRPA	Place de la Gare – Rue des Tanins
26 -27 ET 28 SEPTEMBRE	PARC D'ASSISTANCE – RALLYE DE L'ARDECHE	Place De la Gare – Les Tanins – Parkings proche de la salle Polyvalente
<b>OCTOBRE</b>		
SAMEDI 18 OCTOBRE	Soirée JEUNE - ASV	Salle polyvalente
SAMEDI 25 OCTOBRE	Castagnade	Place de l'Eglise – Gratuit – offert par la commune
<b>NOVEMBRE</b>		
LUNDI 10 NOVEMBRE	Concours de Belote Organisé par le Football Club	Salle polyvalente
SAMEDI 22 NOVEMBRE	Repas des aînés organisé par la mairie	Salle polyvalente
SAMEDI 29 NOVEMBRE	Après-midi festive organisée par l'UNRPA	Salle polyvalente

DECEMBRE		
SAMEDI 6 et DIMANCHE 7 DECEMBRE	Marché de Noël organisé par les Vagabonds	Salle polyvalente
SAMEDI 13 DECEMBRE	Arbre de Noël des Pompiers	Salle Polyvalente

*Festival du Jour de la Dame (Leda Atomica) : une communication sera faite sur le Facebook de la mairie.*

### DEAMBULL : une présence sur la salle polyvalente pour le plaisir des plus petits et des plus grands

- Le 29 octobre 2024
- Le 02 janvier 2025
- Le 6 mars 2025
- Le 29 avril 2025

### Lundi 20 janvier : Assemblée générale de l'association UNRPA Ensemble et solidaire, club de Lalevade Prades

L'association compte 38 adhérents, un nombre en légère baisse. Lors de son assemblée générale, Ensemble et solidaires UNRPA, club de Lalevade-Prades a réfléchi imaginer une autre activité pour attirer une nouvelle génération de retraités.

Les co-présidentes, Annie Dhainaut et Hélène Vandeveldé ont résumé l'année 2024.

Elles ont rappelé la disparition de Jean-Marie Delfortrie, figure militante du club. Un bilan des animations a été dressé : loto, repas champêtre, repas de fin d'année, distribution de chocolats à chaque adhérent et bien sûr, chaque lundi de 14 heures à 17 heures, une après-midi détente avec travaux manuels, jeux de société, cassettes... Sans oublier les marches douces du jeudi après-midi.

Jeanine Calvat, trésorière, a détaillé les comptes de l'association arrêtés avec un excédent confortable malgré sa participation conséquente au repas de fin d'année.

Florence Dhainaut, secrétaire, a mis en avant les futures actions proposées par l'association : loto, repas champêtre, dimanche 20 juillet, aire de La Clape. Une interrogation quant au maintien du repas de fin d'année, au regard de la faible participation en 2024. Peut-être faudrait-il imaginer une autre activité pour attirer une nouvelle génération de retraités ?



**Assemblée générale du Club Remue-méninges mardi 28 janvier 2025 en présence de vingt adhérents et de D. Rieu, adjointe représentant la municipalité**



Le poste de secrétaire adjoint n'était pas occupé mais N. Dhainaut a accepté le poste. J. Hilaire reste secrétaire. Vote à l'unanimité.

L'assemblée a remercié J. Malartre et R. Chalvet pour tout ce qu'elles ont fait en tant que présidente et trésorière.

M.-H. Dedieu a proposé que l'on attribue le titre de présidente honoraire à J. Malartre, ce qui a été accepté à l'unanimité.

L'assemblée générale s'est terminée par le partage des galettes des rois et du verre de l'amitié.

J. Malartre, présidente, a débuté l'assemblée en soulignant l'arrivée de six nouveaux adhérents et en rappelant que E. Domérégo et J.-M. Delfortrie, fidèles du club, sont décédés en 2024.

En 2024, les séances ont été régulières pour les deux activités. Depuis la rentrée, le club reçoit parfois quelques élèves de l'Institut médicoéducatif (IME) sous la mairie et des bénévoles vont jouer avec eux.

Un repas gastronomique en mai, et un repas d'automne en septembre ont également rythmé la saison.

En novembre, le club a participé au Téléthon via une tombola. Grâce à la mobilisation de tous, aux dons des commerçants locaux, des clubs, des adhérents, des aquarelles de J. Vacher, cinquante billets ont été vendus et 275 € recueillis et reversés au Téléthon.

La présidente a ensuite détaillé le bilan financier qui fait ressortir un solde positif.

**Elections aux postes vacants**

J. Malartre se retire de son poste de présidente. G. Degrossac devient coprésident, M.-H. Dedieu étant l'autre coprésidente.

R. Chalvet quitte son poste de trésorière et M.-J. Métifiot la remplace. Le poste de trésorier adjoint est aussi vacant et c'est B. Pinat qui l'occupe désormais.

**Une association où on joue au Scrabble le mardi et aux cartes le jeudi après-midi  
Salle du relais thématique**

**Les Remue-Méninges se retrouvent autour d'une bonne table**

Les adhérents du club levadois « Les Remue-Méninges » ne se rencontrent pas forcément tous régulièrement ! Les uns ne jouent qu'au scrabble le mardi après-midi, les autres ne jouent qu'aux cartes le jeudi après-midi et une minorité joue à la fois au scrabble et aux cartes...



Une des occasions de se retrouver est le repas gastronomique annuel. Et cette année, nouveauté, puisque les conjointes ou conjoints des sociétaires pouvaient aussi se joindre à eux.

Le rendez-vous avait été pris pour le mardi 20 mai au restaurant Brioude de Meyras-Neyrac. Et si quelques absences,

essentiellement pour raison de santé, étaient à regretter, vingt-cinq convives étaient présents. Tous ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité et la diversité des plats servis, basés sur la saisonnalité et la production locale. Et une fois n'est pas coutume, les joueurs de scrabble et de cartes ont continué la journée en jouant dans la même salle...mais chacun dans leur coin !

### Les vagabonds de Lalevade

Les vagabonds ont organisé un thé dansant à la salle polyvalente de Lalevade le dimanche 9 mars animé par l'orchestre HERVE AMBIANCE .

Une centaine de personnes des environs étaient au rendez-vous. Ce fut une grande réussite à renouveler l'année prochaine à la demande des personnes présentes.

Une sortie « maoche » a été organisée le dimanche 16 février au pub du volcan à Saint-Cirgues en montagne et une autre est prévue dimanche 1er juin au Retour aux Sources à Meyras.

### Dimanche 23 mars 2025 : Loto de ENSEMBLE ET SOLIDAIRES-UNRPA-Club de Lalevade-Prades

L'association a organisé un loto le dimanche 23 mars à la salle polyvalente de Lalevade qui fût un grand succès.



Un voyage en car à l'auberge La Terrine à Mercuriol est prévu le 12 septembre et un repas champêtre à la clape de Lalevade le dimanche 20 juillet.



**L'association Ensemble et Solidaires-UNRPA fête cette année ses 80 ans.**

**Elle œuvre depuis 1945 pour la socialisation des séniors à travers des activités diverses. Le club de Lalevade-Prades se réunit tous les lundis de 14H00 à 17H00 à la salle thématique de Lalevade pour passer un moment convivial avec jeux de société, cartes....**

### **1er Challenge vélo - samedi 26 avril 2025 -**

Plus de 60 inscrits classés en 6 catégories ont fait la compétition :

Les 6 ans et moins (dont certains enfants de moins de 3 ans en draisienne).

les 7- 9 ans

Les 13- 16 ans

Les 17-39 ans

Les 39 ans et plus.

Les inscriptions étaient ouvertes à tous les compétiteurs sans besoin d'être licenciés. L'organisation a reposé sur les bénévoles du Club de BMX de Lavilledieu dont le président est Monsieur Damien BOUCHER. Tao, membre du club de Lavilledieu, s'est mué en commentateur sportif sur l'ensemble de l'après-midi.

Chaque compétiteur a pu réaliser 2 tours de circuits. Ont été retenus les 8 premiers compétiteurs de chaque catégorie sur la base de leur meilleur chrono pour la finale par catégorie.

L'ensemble des pilotes ont été récompensés. La remise des médailles sur le podium a clôturé la journée. Quelques Levadois, filles et garçons, habitués du circuit, ont concouru pour ce 2eme challenge.



### **2eme Festival de structures gonflables – Parc de la Clape -Amicale des sapeurs-pompiers**

Le parc de la Clape a accueilli pour la deuxième fois jeudi 8 et vendredi 9 mai 2025 un festival de structures gonflables. Organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Lalevade/Prades, le public était au rendez-vous.



Buvette et petite restauration ont permis aux visiteurs de profiter de l'animation tout en se restaurant. Un beau succès pour cette seconde édition !

## Vide grenier – Amicale laïque – Ecole Jules Ferry – Dimanche 12 mai 2025

Les organisateurs ont recensé par moins de 50 inscriptions mais tous ne sont pas présentés par crainte d'une météo changeante.

Quoiqu'il en soit, ce premier vide grenier, organisé par l'Amicale laïque dans le parc de la Clape, s'est déroulé dès le matin dans la bonne humeur. Les chineurs et les badauds étaient au rendez-vous.



Les organisatrices (en photo) avaient également prévu une restauration légère sur place. Les bénéfices de cette manifestation sont intégralement redistribués au profit des élèves de l'Ecole Jules Ferry à travers le financement des sorties pédagogiques. Sans Amicale, aucune sortie n'est possible. En tout début d'après-midi, la pluie a commencé à tomber, obligeant les participants à se retirer.

Félicitations à Julie Brioude, Mathilde Delolme, Rose Pruvot et Laurie Monteiller pour leur investissement !

## Les sans soucis : dimanche 11 mai



C'est dans le cadre du championnat d'Ardèche doublette junior que Mae Cayreyre de Lalevade et Nathan Fenouil d'Antraigues ont décroché le titre de champion d'Ardèche. Félicitations à cette équipe de choc !

## Les sans soucis : vendredi 23 mai



Le club de pétanque « Les Sans Soucis » a invité tous ses sponsors pour les remercier de leur soutien dans l'achat des tenues sportives. La commune a attribué 1000€ de subventions exceptionnelles.

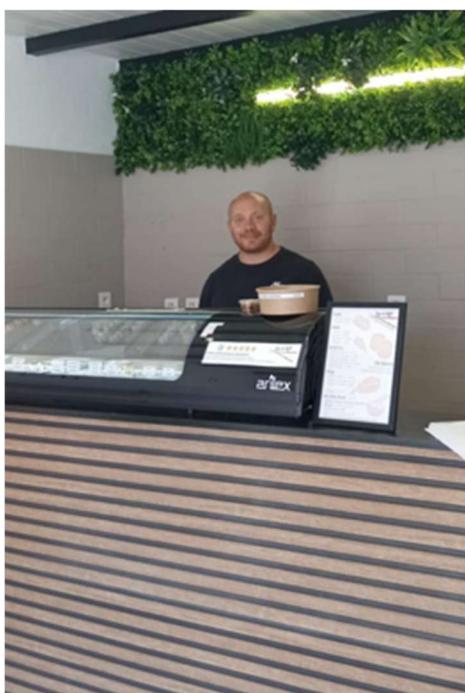
## LS-DANCE :

Spectacle le 28 juin à partir de 20H30 au théâtre de Vals les Bains

## 5- Les brèves - actualités

### Zen & Roll

Bruce Faivre est le responsable de **Zen & Roll**, commerce alimentaire de Sushis, installé depuis le 15 avril au 30 Avenue de la Gare, sur la commune de Lalevade.



Passionné de Sushis, Bruce a suivi les formations lui permettant de maîtriser la fabrication des sushis et d'ouvrir un commerce.

Ouverture :

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis ( 11H30 à 14H et de 18H30 à 22H)
- le dimanche de 18H30 à 22H00

### L'ABSOLU BRASSERIE BAR RESTAURANT

C'est dans une ambiance Bistro que vous pénétrerez dans L'Absolu Brasserie Bar Restaurant. David Vanhoof a repris ce

commerce depuis le 1<sup>er</sup> avril et propose tous les jours un menu différent. Originaire de Belgique, cuisinier de formation, il gère également Les Délices de l'Enclos à Jaujac.



Plus de renseignements sur sa page Facebook : **L'Absolu Brasserie Bar Restaurant**

## 6- Etat civil (du 18 novembre 2024 au 31 mai 2025)

### NAISSANCES HORS COMMUNE

- RIOU Margot, Christine, Laurence, née à Aubenas, le 05 décembre 2024
- ASLANER Asel, née à Aubenas, le 19 février 2025
- GLORIES CONRAD Charlie, Aurore, Chiara, le 22 février 2025

- SANTIAGO Ella, Laurène, Tiffany née à Aubenas, le 21 avril 2025

Margot RIOU



Ella Santiago en compagnie de son frère Gabriel



#### DECES HORS COMMUNE

- ROUX Claude, Jean le 04/01/2025
- PAYARD Renée, Mireille le 31/01/2025
- METTON Thierry, André le 15/03/2025,

- PORTIER Corinne, Martine, Jacqueline, le 13/03/2025
- FAVIER Christiane, Catherine, le 08/04/2025
- LECLERCQ Hubert, Eloi, le 24/04/2025
- GIRAUD Georges, Aimé, le 09/05/2025
- FERRANDO Joseph, Félix, le 09/05/2025

#### PACS

Le mardi 20 mai 2025, à 17h00, Monsieur Le Maire, Dominique FIALON a eu l'honneur de procéder à l'enregistrement du Pacte Civil de Solidarité de :

Madame Amandine BÉLIÈRES née à Montélimar  
Monsieur Manuel MAIGNOT né à Aubenas

Heureux parents de trois enfants, Morgan – 10 ans, Gabryël – 7 ans et Julia – 6 ans, domiciliés sur la commune de Lalevade d'Ardèche.



## 7- Nous contacter – numéros utiles

Ramassage des encombrants: Inscription auprès de la Communauté des Communes en appelant au 04 75 89 01 48 qui vous rappellera pour vous communiquer la date de la tournée.

Coordonnées mairie Lalevade d'Ardèche	
Tel : 04 75 38 00 51	
<a href="mailto:accueil@lalevade.fr">accueil@lalevade.fr</a>	
<b>Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour toute l'année</b>	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, Ouvert les après-midis uniquement sur rendez-vous, Ouverture permanence téléphonique toute la journée.
Site Internet	<a href="https://www.lalevade.fr/">https://www.lalevade.fr/</a>
Panneau Pocket	Appli Apple et Android sur votre téléphone.
Page Facebook	<a href="https://www.facebook.com/mairie.lalevade">https://www.facebook.com/mairie.lalevade</a>

### Rappel des règles élémentaires de civisme



**Je suis un particulier,  
quand puis-je faire des travaux  
de jardinage et bricolage ?**

(tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse et autres appareils bruyants)

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi  
de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et les jours fériés  
de 10h à 12h

**Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble**

Conformément à l'arrêté préfectoral N° 2016-048-ARSD07SE-01

## Elagage des haies

En bordure de voie publique, il est fondamental d'entretenir les haies afin qu'elles ne gênent pas la circulation et visibilité des véhicules. En fin de période estivale, la municipalité a prévu d'adresser un courrier de manière systématique dès lors que la végétation en bordure de route obstrue la voie publique. N'attendez pas de recevoir le courrier ! à vos sécateurs et tailles haies !

## 8- Annexe

Séance du 05 décembre 2023

L'An Deux Mille vingt-quatre, le Cinq Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

**Présents** : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, M DUMAS Albin, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme LE TOQUIN Stéphanie, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric.

**Absents ayant donné procuration** : Mme MASNEUF Nathalie à M FIALON Dominique, Mme PINTO ABRANTES Delphine à M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, M GONZALEZ Angel à M MORIN Frédéric.

**Absents** : Mme PASTRE Laurie,

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique RIEU

### ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu de la séance du 03 Octobre 2024 est approuvé à l'unanimité

### Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

- DEC 2024-11-007 Contrat de mise à disposition « certificat électronique RGS2 » avec la société NUMERIAN
- DEC 2024-11-008 Contrat de prestation de service « intervention d'une équipe de deux ouvriers pour le ramassage des déchets sur la commune par l'ESAT l'avenir
- DEC 2024-11-009 Contrat de prestation de service « intervention d'une équipe pour le débroussaillage et le nettoyage des allées et entre les tombes du cimetière par l'ESAT l'avenir

## DELIBERATIONS

### URBANISME

#### DEL 2024-12-01 Acquisition partie de parcelle A3593 Trudelle et Ellart par acte administratif annule et remplace la DEL 2024-07-04

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune souhaite acquérir une bande de trottoir inclus dans la parcelle A3593 situé au 63 route du Puy lors de la transaction de vente OLLIER et BERNARD / TRUDELLE et ELLART d'une surface d'environ 13 m<sup>2</sup> au prix de 40 € le mètre carré soit la somme de 520 € (cinq cent vingt euros)

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix

**APPROUVE** l'acquisition d'une partie de bande de trottoir inclus dans la parcelle A3593 situé au 63 route du Puy soit une superficie d'environ 13 m<sup>2</sup> propriété de Madame ELLART Sabrina et Monsieur TRUDELLE Patrick

**INDIQUE** que cette cession se fera par acte administratif au prix de 40 € le mètre carré,

**INDIQUE** que la commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

**DESIGNE** Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette cession.

#### DEL 2024-12-02 Acquisition parcelle A923 Fargier par acte administratif

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune souhaite acquérir la parcelle A923 situé au croisement de la rue des écoles et du chemin des mines d'une surface d'environ 210 m<sup>2</sup> au prix de 23.81 € le mètre carré soit la somme de 5 000 € (cinq mille euros)

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle A923 situé au croisement de la rue des écoles et du chemin des mines d'une surface d'environ 210 m<sup>2</sup> propriété de Monsieur FARGIER Frédéric et de Monsieur FARGIER Alain

**INDIQUE** que cette cession se fera par acte administratif au prix de 23.81 € le mètre carré,

**INDIQUE** que la commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

**DESIGNE** Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette cession.

### FINANCES

#### DEL 2024-10-03 Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget

2025

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2025 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Aussi afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

A savoir :

- Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles

Pour un total de Cinq Mille Six Cent Vingt Cinq Euros 5 625 € (22 500 € au BP 2024 x 0.25)

- Chapitre 204 Subventions d'équipements versées

Pour un total de Mille Cinquante Six Euros 1 056 € (4 226 € au BP 2024 x 0.25)

- Chapitre 21 Immobilisations Corporelles

Pour un total de Cent Vingt Sept Mille Trois Cent Trois Euros 127 303 € (509 212 € au BP 2024 x 0.25)

DEL 2024-12-04 Demande de subventions pour le projet des travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal occupé par la CDC

Cette délibération a été reportée à une date ultérieure afin d'obtenir de plus amples renseignements sur le futur projet et de laisser au conseil municipal le temps de la réflexion

DEL 2024-10-05 DECISION MODIFICATIVE N°4/2024

Sur l'exercice des études supplémentaires ont été réalisées et nous avons besoin de réalimenter le chapitre 20 pour 22 500 €

Nous n'avons pas assez de crédits au chapitre 204 pour payer une facture du SDE pour 4 000 €

Nous avons fait l'acquisition de terrains au 2111 qui n'étais pas budgétisés pour 745 €

La décision modificative s'équilibre avec un transfert de crédits du 2151 - réseaux de voirie pour un total de 27 245 €

DEL 2024-10-06 Cession de biens mobilier

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Par délibération n° 2020-06-01 du 08 juin 2020 (art. 10), le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de « Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4 600 euros nets de taxes ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Commune de Lalevade met en vente de gré à gré ses biens mobiliers.

Il vous est proposé la vente du matériel figurant ci-dessous et dont la valeur finale sera vraisemblablement supérieure à 4 600 euros.

Quantité	Designation	Marque	Montant acquisition TTC (en €)	Année	Montant mise à prix TTC (en €)
1	VEHICULE	YVECO DAILY CITY	29 453,64	2003	5 500,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

DEL 2024-10-07 Convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la collectivité de Lalevade d'Ardèche souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à l'unanimité des voix

- Décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services S<sup>2</sup>low proposés par la société Numérian pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de l'Ardèche, représentant l'État à cet effet ;
- Donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité

et la société Numérian pour la délivrance des certificats numériques.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde risque inondation le 17 octobre 2024
- Remerciement d'un administré pour l'intervention des services techniques au cimetière
- Les remue-ménages ont mis en place une tombola au profit du téléthon (possibilité d'acheter des billets au relais thématique les mardi 10 et 17 décembre 2024 de 14h à 16h30 pour 5 € minimum le billet.
- Point de collecte déchets  
Suite au courrier de la CDC ASV concernant la fin des points de collectes individuels de déchets, le conseil municipal s'inquiète de la sécurité des habitants et tout particulièrement du 3eme âge pour se rendre sur les lieux de collecte et de la difficulté à soulever le couvercle des gros bacs.  
De plus la commune mobilise des agents, deux journées par semaine les lundi et vendredi pour le nettoyage de ces points de collecte dont le coût de revient est de 22640 € annuel alors que la compétence des déchets est dédiée à la CDC

### **Séance du 6 février 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Six Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

**Présents** : M. FIALON Dominique, Mme HILAIRE Béatrice, M CHANÉAC Damien, M COURT Grégory, Mme LE TOQUIN Stéphanie, M DUMAS Albin, Mme MASNEUF Nathalie, Mme PINTO ABRANTES Delphine, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

**Absents ayant donné procuration** : Mme RIEU Dominique à Mme Stéphanie LE TOQUIN, M VEOL Christophe à Damien CHANEAC,

**Absents** : Mme PASTRE Laurie,

**Secrétaire de séance** : M DUMAS Albin

### **ORDRE DU JOUR :**

Le compte-rendu de la séance du 05 Décembre 2024 est approuvé à l'unanimité

**Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT**

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

- DEC 2024-12-010 provision pour créances douteuses
- DEC 2024-12-011 Contrat téléphonie avec la société GOTEL
- DEC 2025-01-001 Contrat de vérification périodique des installations électriques avec la société SOCOTEC

## DELIBERATIONS

### FINANCES

#### N° 1: CONVENTION DE PRESTATION ARCHIVES AVEC LE CENTRE DE GESTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vue la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale articles 22 à 26-1  
Vue la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Territoriale de l'Ardèche portant création d'une prestation Archives en date du 26/09/2012

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de recourir à la prestation "Archives" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le classement des archives de la commune.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 du code général des collectivités territoriales, qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de fautes constatées.

Il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives soient classées, conservées et éliminées conformément aux obligations légales et sous le contrôle des Archives Départementales de l'Ardèche.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, depuis le 26/09/2012, de mettre à disposition des communes qui en font la demande un archiviste itinérant qui peut se charger de ce travail très complexe.

Le coût proposé par le centre de gestion est de **24.00 euros** de l'heure, soit **168.00 euros** pour une journée de 7 heures de travail, pendant une période estimée à huit jours, soit un total de **1 344.00 € TTC**.

Le tarif de la prestation inclut le coût salarial de l'archiviste et les frais de gestion.

Cette tarification est applicable sur la base d'une convention qui détermine le nombre de jours d'interventions suivant devis établi par l'archiviste du CDG07.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

1. Décide de retenir la prestation pour les missions suivantes :
  - Classement Intégral des fonds d'archives intermédiaires et définitives
  - Création d'un inventaire
  - Elimination des archives selon les normes en vigueur
  - Récolement réglementaire
  - Conseil à l'aménagement des locaux
  - Information du personnel sur le traitement des archives courantes
2. Autorise le maire à :
  - Signer la convention de mise à disposition de la prestation "Archives" du centre de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites
  - Prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation

**N°2 - PROJET DE VALORISATION DU PAYSAGE SONORE DE LA TRANSCÉVENOLE COORDONNE PAR LE PARC DES MONTS D'ARDECHE**

**Objectifs :**

- Equiper le projet de voie ferrée "la Transcévenole" de Brives-Charensac à Lalevade d'Ardèche de points d'écoute et promouvoir ce nouvel aménagement
- Valoriser un itinéraire emblématique du patrimoine industriel du Parc des Monts d'Ardèche, et même au-delà
- Révéler un patrimoine matériel et immatériel grâce au paysage sonore et au numérique
- Coordonner un projet rassemblant de nombreux acteurs autour d'un itinéraire commun (communes, EPCI, Départements, Offices de tourisme)
- Articuler ce projet avec les projets d'aménagement stratégiques en cours : la Via Mont Gerbier de Jonc, la Via Ardèche, ...

**Budget**

Le budget pour réaliser cette action est le suivant :

Recettes		Dépenses	
Région	32 000	Conception de contenus complémentaires ou modificatifs	10 890
Département 43	9 750	Graphisme, fabrication mobilier, panneaux, suivi réalisation,	43 860
Communes et EPCI	13 000	flyers	
	<b>54 750</b>		<b>54 750</b>

Le Parc sollicite les subventions auprès des financeurs, coordonne le projet dans son ensemble, assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte des communes et EPCI concernées par le projet en contrepartie de leur engagement et de leur participation financière, acquitte les factures, est propriétaire du mobilier et enfin pilote la valorisation du parcours (numérique et papier).

**Ceci étant exposé,**

La commune de Lalevade d'Ardèche, après en avoir délibéré à treize (13) voix pour et une (1) abstention de M Albin DUMAS

- S'engage à participer au projet de valorisation du paysage sonore de la Trascévenole coordonné par le Parc des Monts d'Ardèche
- Valide le texte, le son et le dessin proposés pour sa halte

- Choisit comme mobilier :

Coût du mobilier		Participation Parc / halte	Droit d'entrée à l'ensemble du projet/ halte	Reste charge halte mobilier	à / à Coût par halte	Choix (croix)
Chef de gare (QR Code)	2400 €	2400 €	1000	0 €	1000 €	
Chef de gare (Avec dispositif sonore sur batterie)	4660 €	2400 €	1000	2260 €	3260 €	
Chef de gare (Avec dispositif sonore raccordé au secteur)	4150 €	2400 €	1000	1750 €	2750 €	x
Chef de gare avec l'accès à l'ensemble des sons // 15 boutons poussoirs sur batterie	4960 €	2400 €	1000	2560 €	3560 €	
Téléphone de quai simple (QR Code)	1840 €	2400 €	1000	0 €	1000 €	
Téléphone de quai simple (Avec dispositif sonore sur batterie)	4100 €	2400 €	1000	1700 €	2700 €	

- S'engage à conventionner avec le Parc des Monts courant 2025 pour :

- mettre à disposition le site d'implantation du mobilier : préciser ici le numéro de la parcelle : A2541
- assurer le transport (depuis un point central sur la Transcévenole), la pose du mobilier par ses services
- contribuer financièrement via une participation forfaitaire au projet de 1000 € (pour le projet dans son ensemble) et une participation financière 1 750 € pour le mobilier choisi (en fonction du mobilier : voir tableau ci-dessus)
- prendre en charge les coûts d'électricité en cas de branchement sur secteur
- assurer une veille sur l'état du mobilier
- prendre en charge les coûts de maintenance, réparation, remplacement du mobilier
- assurer la promotion du parcours via ses outils de communication (site internet, magazine communal, réseaux sociaux)

**N° 03 - ACQUISITION DE BANDE DE LA PARCELLE A3593 TRUDELLE ET ELLART PAR ACTE ADMINISTRATIF (annule et remplace la DEL 2024-12-01)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune souhaite acquérir une bande de trottoir inclus dans la parcelle A3593 situé au 63 route du Puy lors de la transaction de vente OLLIER et BERNARD / TRUDELLE et ELLART d'une surface de 13 m<sup>2</sup> au prix de 40 € le mètre carré soit la somme de 520 € (cinq cent vingt euros)

Monsieur TRUDELLE et Mme HELLART, nous informe qu'ils vont devoir payer des frais pour nous vendre leur bande de parcelle et que par conséquent, ils souhaitent renégocier le prix de vente à 68.46 € le mètre carré

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix

**APPROUVE** l'acquisition d'une partie de bande de trottoir inclus dans la parcelle A3593 situé au 63 route du Puy soit une superficie de 13 m<sup>2</sup> propriété de Madame ELLART Sabrina et Monsieur TRUDELLE Patrick au prix de 68.46 € (soixante-huit euros et quarante-six centimes) le mètre

**INDIQUE** que cette cession se fera par acte administratif au prix de 68.46 € le mètre carré, soit un total de 889.98 € arrondis à l'unité près soit 890 € (huit cent quatre-vingt-dix euros)

**INDIQUE** que la commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

**DESIGNE** Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette cession.

**N° 4 : Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) pour la sécurisation du mini-giratoire sur la RN102**

Il est rappelé à l'assemblée la réflexion concernant la sécurisation du mini-giratoire sur la RN 102.

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maitrise d'Ouvrage Publique, soit l'établissement des études projet (PRO), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l'opération (AOR).

Le coût de cette opération à charge de la commune est estimé à 50.000 € HT.

M. le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, de \_1.910,77\_ € HT soit \_2.292,92\_ €TTC.

M. le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties élaborées sur la base des différents éléments retracés ci-dessus puis, invite le Conseil Municipal à l'adopter.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à treize voix (13) pour et une (1) abstention de M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge

DECIDE :

- De recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA,
- D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

**N° 5 – TARIFS DE LOCATIONS DE BUREAUX et D'UNE SALLE DE REUNION A DESTINATION D'ASSOCIATIONS ET D'ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

M Le Maire, expose au Conseil municipal que la commune met à disposition des associations et des entreprises d'économie sociale et solidaire, des bureaux et une salle de réunion, localisé à la Mairie en Rez-de-Sol.

Face à l'augmentation importante des demandes de locations, il est proposé au Conseil Municipal de fixer un prix de location.

La régie nécessaire à l'encaissement de ces recettes sera rattachée à la régie « Marché » ou fera l'objet d'un titre de recette.

Entendu l'exposé de M Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

Fixe les tarifs de location comme suit :

- Bureau 9 m2 20 euros par mois
- Bureau 12 m2 61 euros par mois
- Salle de réunion 20 m2 30 euros par jour d'utilisation

Précise que les locations se font sur réservation préalable

Autorise M Le Maire à signer les baux de locations

**N° 6 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REAMENAGEMENT DU TERRAIN DE PETANQUE (A COTE DU PUMPTRACK)**

Le projet consiste à réaménager le terrain de pétanque, le végétaliser et ajouter du mobilier urbain (poubelles, bancs)

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 32 372.60 € HT et se décompose comme suit :

- Gros-œuvre 26 624.00 € HT
- Mobilier urbain 2 192.60 € HT
- Massif végétalisé 2 818.00 € HT
- 1 Barrière tournante 738.00 € HT
- Total 32 372.60 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité des voix

- Approuve le projet susvisé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès des organismes suivants : Etat, Fonds Vert, Région, Département, ADEME, SDE, CDC etc...

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **N° 7 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ouvert aux FONCTIONNAIRES et le cas échéant aux AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES L.332-14 et L.332-8 du CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique,

Considérant le départ en retraite d'un agent des services techniques

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la création à compter du 01 mai 2025 d'un emploi permanent d'un agent des services techniques dans le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet et pour une durée hebdomadaire de 35 heures 00 minutes.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts et lieux publics, travaux de bâtiments, maçonnerie gros œuvre et second œuvre

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- Toutefois, par dérogation à la règle énoncée à l'article L.311-1 du code général de la fonction publique, pour des besoins de continuité du service, un agent contractuel territorial pourra être recruté pour occuper l'emploi permanent afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial dans les conditions de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée dans la limite d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

**DECIDE :**

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Grégory COURT nous informe

- La Commune a fait une déclaration d'intention pour l'opération « coup de pouce » mené par le PNR, concernant une démarche participative permettant aux habitants d'éclairer la décision finale d'un projet communal (Quai Reynaud et ou bâtiment de la Clape)
- Un petit résumé a été fait sur le projet de la CDC pour le bâtiment où se trouve « coup de pouce »

### **Séance du 13 mars 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Treize Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

**Présents** : M. FIALON Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, Mme LE TOQUIN Stéphanie, M DUMAS Albin, Mme MASNEUF Nathalie, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

**Absents ayant donné procuration** : Mme RIEU Dominique à M FIALON Dominique, Mme PINTO ABRANTES Delphine à Mme LE TOQUIN Stéphanie, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge à M Damien CHANEAC,

**Absents** : Mme PASTRE Laurie,

**Secrétaire de séance** : M DUMAS Albin

### **ORDRE DU JOUR :**

Le compte-rendu de la séance du 06 février 2025 est approuvé à l'unanimité

### **DELIBERATIONS**

#### **FINANCE**

## **N° 1 – Autorisation à signer la convention d’occupation temporaire du domaine communal pour l’installation d’une centrale photovoltaïque sur les toitures des services techniques**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, le projet de la Société Anonyme d’Economie Mixte Locale

« Energie Rhône Vallée », ayant fait l’objet d’une manifestation d’intérêt spontanée reçue le 07 mai 2024 et publiée le 30 janvier 2025 pour une durée de 15 jours, proposant à la commune de Lalevade d’Ardèche d’équiper les toitures des services techniques d’une centrale photovoltaïque d’une puissance avoisinant les 36 kWc. Pour ce faire, la société doit disposer d’une surface de toiture avoisinant les 200 m2. Le coût de l’installation est pris en charge par la société d’économie mixte, qui en assure également l’exploitation. La mise à disposition de la toiture se fait par une convention d’occupation temporaire d’une durée de 25 ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité des voix :

- Constate qu’aucune autre entreprise ne s’est manifestée pour la réalisation de ce projet suite à la publicité préalable effectuée par la mairie
- Valide la collaboration avec la Société Anonyme d’Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » pour l’installation d’une centrale photovoltaïque sur les toitures des services techniques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d’occupation temporaire avec la Société Anonyme d’Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » aux conditions énoncées, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, et en général faire le nécessaire.

## **N°2 – Autorisation à signer la convention de groupement de commande pour les travaux de réseaux à l’entrée sud de la commune**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de procéder prochainement à une consultation d’entreprises pour la réalisation de travaux des réseaux humides situés à l’entrée sud de la commune de Lalevade d’Ardèche

Afin d’optimiser les délais et l’organisation du chantier, il est envisagé de participer à la mise en place d’un marché de type « Groupement de commande ». Ce groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs, d’associer leurs maîtrises d’ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d’échelle liées aux volumes des travaux.

La mise en place de cette procédure d’achat nécessite la signature d’une convention spécifique entre les membres du groupement et la désignation d’un coordonnateur. Ainsi, la commune de Lalevade d’Ardèche et le SEBA ont décidé de se grouper pour le déroulement de cette procédure. La commune de Lalevade d’Ardèche est désignée comme coordonnateur du groupement.

A l’issue de la consultation, chaque collectivité autonome pour la phase d’exécution du marché. Le marché conclu avec l’entreprise sera passé sous la forme d’un Marché à Procédure Adapté (MAPA) uniquement pour ces travaux.



L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Vingt-Cinq Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué en séance exceptionnelle s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

**Présents** : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, Mme LE TOQUIN Stéphanie, Mme PINTO ABRANTES Delphine, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

**Absents ayant donné procuration** : M CHANÉAC Damien à M COURT Grégory, M DUMAS Albin à M FIALON Dominique, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge à Mme PINTO ABRANTES Delphine, Mme MASNEUF Nathalie à Mme LE TOQUIN Stéphanie

**Absents** : Mme PASTRE Laurie

**Secrétaire de séance** : Mme RIEU Dominique

### ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

### DELIBERATIONS

#### PATRIMOINE

#### N°1 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREES SECTION A NUMERO 2092 AU 75 RUE BONNAURE ET DES BATIMENTS SE TROUVANT DESSUS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que compte tenu de l'affectation antérieure à l'usage direct du public et à la mission de service public du Centre Communal d'Action Social qui a exploité lesdits biens préalablement à la Mutualité actuel locataire, Et pour pouvoir procéder à la vente de l'EHPAD les Pins sis sur la parcelle cadastrée N° A2092 d'une contenance de 3540 m2 situé 75 rue Bonnaure à Lalevade d'Ardèche dont la commune est propriétaire, à l'EPORA.

Il convient de constater la désaffectation par un procès-verbal d'huissier de justice établi par Maître Tien NGUYEN BINH, Huissier de justice associé de la SCP Muriel PRALY et Tien NGUYEN BINH, 4 rue du Château Vieux à Aubenas en date du 20 mars 2025, lequel atteste de la libération des lieux ainsi que de la fermeture des locaux aux publics puis de prononcer le au déclassement de l'EHPAD et des terrains de l'assiette parcellaire cadastrée section A n° 2092 afin qu'elle puisse relevé du domaine privé qui aujourd'hui font partie du domaine public communal de la commune :

C'est pourquoi, il est proposé aux membres de l'Assemblée de bien vouloir :

constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section A numéro 2092, au 75 rue Bonnaure et des bâtiments se trouvant dessus,

prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section A numéro 2092, au 75 rue Bonnaure et des bâtiments se trouvant dessus,

confirmer la vente de la parcelle cadastrée section A n°2092, au 75 rue Bonnaure et des bâtiments se trouvant dessus, au profit de L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OUEST RHONE ALPES, Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, dont le siège est à SAINT-ETIENNE (42000), 2 avenue Grüner, identifiée au SIREN sous le numéro 422097683 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, moyennant le prix d'UN (1) EURO SYMBOLIQUE et dont la valeur vénale a été fixée par les Domaines à la somme de SEPT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (765 000,00 EUR).

rappeler que la Commune procèdera au rachat du bien à l'issue du portage conformément à la convention opérationnelle signée entre l'EPORA et la Commune

autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier,

Considérant que cette parcelle fait partie du domaine public communal et qu'il convient préalablement à leur cession de les désaffecter et de les déclasser,

Considérant que cette parcelle cadastrées section A n°2092, au 75 rue Bonnaure et des bâtiments qui y sont implantés, ne sont plus librement accessibles au public et ne sont plus affectés à une mission de service public,

Considérant le procès-verbal rédigé par Maitre Tien NGUYEN BINH, Huissier de justice associé de la SCP Muriel PRALY et Tien NGUYEN BINH, 4 rue du Château Vieux à Aubenas, constate que les lieux sont vides de tout occupants suite à sa visite des lieux le 20 mars 2025

Considérant qu'il convient à présent de constater leur désaffectation et de prononcer leur déclassement,

Vu l'article L. 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 3111-2 du Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'article L. 2122-1 du Code général de la propriété des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, à onze (11) voix pour et trois (3) contre (M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel)

#### **DÉCIDE :**

de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section A numéro 2092, au 75 rue Bonnaure et des bâtiments se trouvant dessus,

de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section A n°2092, au 75 rue Bonnaure et des bâtiments se trouvant dessus, lequel en l'absence de procédure spécifique en la matière peut avoir lieu par délibération du Conseil municipal ;

confirmer la vente de la parcelle A2092, au 75 rue Bonnaure et des bâtiments se trouvant dessus, à l'établissement EPORA. Moyennant le prix d'UN (1) EURO symbolique s'agissant d'une opération foncière au bénéfice d'une opération d'intérêt général ;

autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier,

rappeler que la Commune procèdera au rachat du bien à l'issue du portage conformément à la convention opérationnelle signée entre l'EPORA et la Commune

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Dix Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

**Présents** : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme MASNEUF Nathalie, Mme PINTO ABRANTES Delphine, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

**Absents ayant donné procuration** : Mme LE TOQUIN Stéphanie à Mme HILAIRE Béatrice, M DUMAS Albin à Mme RIEU Dominique,

**Absents** : Mme PASTRE Laurie

**Secrétaire de séance** : Mme RIEU Dominique

### ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

### DELIBERATIONS

#### FINANCES

#### N° 1 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE AVEC AFFECTATION DE RESULTAT

Mme Dominique RIEU, Adjointe aux finances, présente le Compte Financier Unique 2024.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		113 195.11	55 776.47		55 776.47	113 195.11
Opérat. Ex	977 114.78	1 167 203.77	637 086.90	465 720.85	1 614 201.68	1 632 924.62
Totaux	977 114.78	1 280 398.88	692 863.37	465 720.85	1 666 978.15	1 746 119.73
Résultat		303 284.10	227 142.52			76 141.58

Besoin financement	- 227 142.52	
Excédent financement		
Restes à réaliser Dépenses / Recettes	10 707.98	48 894.26
Besoin total de financement	- 188 956,24	
Excédent total de financement		
Affectation au 1068	188 956.24	
Affectation au 002 fonctionnement.	114 327,86	

Monsieur le Maire quitte la séance. Mme Dominique RIEU assure la présidence et met au vote l'approbation du Compte Financier Unique tel que présenté.

Le Compte Financier Unique 2024 est approuvé par à l'unanimité des voix

Monsieur le Maire regagne sa place.

## **N°2 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 35,501 % arrondi à 35,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 84,131 % arrondi à 84,13 %
- taxe d'habitation (TH) : 9,655 % arrondi à 9,66 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux
- de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

## **N° 3 – MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un montant forfaitaire de 75 € par élève pour les fournitures scolaires de l'école publique. Pour l'année 2025, la base est le nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2024-2025 est de 79 élèves soit une participation de 5 925 € (Cinq Mille Neuf Cent Vingt Cinq Euros)

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix

## **N° 4 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025 selon le tableau annexé à la présente délibération, pour une somme de 8551,00 € (Huit Mille Cinq Cent Cinquante et Un Euros) au chapitre 65

**TABLEAU ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2025**

ASSOCIATIONS	ANNEE 2024 CA	ANNEE 2025 BP	Local mis à dispo	Eau et Electricité
<b>Art 65748 :</b>				
ADAPEI	100,00 €	100,00 €	Oui	Oui
AMICALE SAP POMPIERS	605,00 €	605,00 €		
AMICALE DONNEURS SANG BENEVOLES AUBENAS	50,00 €	50,00 €		
AMICALE LAIQUE	230,00 €	230,00 €		
APEL SAINT JOSEPH	200,00 €	200,00 €		
ASSO LES USAGERS HOPITAL AUBENAS	50,00 €	50,00 €		
BEALIERE DE FABRIAS	180,00 €	180,00 €		
BEALIERE DES PRADES	180,00 €	180,00 €		
BEALIERE DE VALENTE	180,00 €	180,00 €		
COOPERATIVE ECOLES PUBLIQUES 79 élèves x 20 en 2024-2025	2660,00 €	1580,00 €		
KARATE DE LALEVADE	200,00 €	200,00 €	oui	oui
LES RESTOS DU CŒUR	50,00 €	50,00 €		
LES VAGABONDS	190,00 €	190,00 €	oui	oui
LOISIRS ET CULTURE	180,00 €	180,00 €		
LS DANCE COMPAGNY (ex MELTING DANCE) en attente document	0,00 €	180,00 €		
OGEC école privé Saint Joseph exceptionnelle classe découverte	528,00 €	0,00 €		
PETANQUE SANS SOUCIS 1000 € exceptionnelle	1180,00 €	180,00 €	oui	oui
PREVENTION ROUTIERE	160,00 €	160,00 €		
SOCIETE DE CHASSE	180,00 €	180,00 €		
SOCIETE LES BOULES LEVADOISES en attente document	0,00 €	180,00 €	oui	oui
UNION SPORTIVE LALEVADE	2 000,00 €	2 000,00 €		
UNRPA	446,00 €	446,00 €	oui	oui
FORESTIERS SAPEURS	50,00 €	50,00 €		
REMUE MENINGES	300,00 €	300,00 €	oui	oui
SAJ LES BABELOUS	200,00 €	200,00 €		
ASA - ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE	0,00 €	200,00 €		
LEDA ATOMICA 07 Journée de la Dame	0,00 €	500,00 €		
<b>Total chapitre 65</b>	<b>10 099,00 €</b>	<b>8551,00 €</b>		

## N°5 – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CDC

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans a prévu un programme de soutien aux investissements des communes sous forme de fonds de concours pour les années 2024 et 2025. L'enveloppe budgétaire votée en 2024 est de 480 000 €, ce qui permet une aide de 60 000 € pour 8 communes. Il sera proposé au vote du BP 2025 le même budget pour financer les projets de 8 autres communes.

Dans le cadre des compétences des EPCI, et comme le prévoient les statuts de la communauté de communes, un fonds de concours peut être versé entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant des conseils municipaux et communautaires. Son montant total ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions et aides diverses, par le bénéficiaire du fonds de concours. Par délibération du conseil communautaire du 04.07.2024, un règlement a été adopté par la communauté de communes, précisant que ce fonds de concours a exclusivement pour objet de financer la réalisation d'un investissement. La commune a pour projet de réaliser « le réaménagement du terrain de pétanque ». Ce projet consiste à niveler, réaménager l'espace, dégoudronner, végétaliser et ajouter du mobilier urbain (poubelle, bancs). Ces travaux sont prévus fin mars 2025.

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 32 372.60 € HT et se décompose comme suit :

• Gros-œuvre	26 624.00 € HT
• Mobilier urbain	2 192.60 € HT
• Massif végétalisé	2 818.00 € HT
• 1 Barrière tournante	<u>738.00 € HT</u>
Total	32 372.60 € HT

Le montant total des aides demandées pour ce projet se décompose comme suit :

• Région	9 711.78 € HT
• Département	9 711.78 € HT
• Fonds propre	<u>12 949.04 € HT</u>
Total	32 372.60 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détaillé (APD) avec détail des coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

Sous réserve de délibération concordante de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, cette aide sera versée sur présentation de l'état des dépenses visé par le comptable public et du plan de financement final de l'opération mentionnant toutes les aides et subventions obtenues.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :**

- sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans pour le financement de l'opération détaillée ci-dessus à hauteur de 16 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## N°6 – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CDC

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans a prévu un programme de soutien aux investissements des communes sous forme de fonds de concours pour les années 2024 et 2025. L'enveloppe budgétaire votée en 2024 est de 480 000 €, ce qui permet une aide de 60 000 € pour 8 communes. Il sera proposé au vote du BP 2025 le même budget pour financer les projets de 8 autres communes.

Dans le cadre des compétences des EPCI, et comme le prévoient les statuts de la communauté de communes, un fonds de concours peut être versé entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant des conseils municipaux et communautaires. Son montant total ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions et aides diverses, par le bénéficiaire du fonds de concours. Par délibération du conseil communautaire du 04.07.2024, un règlement a été adopté par la communauté de communes, précisant que ce fonds de concours a exclusivement pour objet de financer la réalisation d'un investissement. La commune a pour projet de réaliser « le réaménagement et la sécurisation du mini giratoire sur la RN102 »

Ce projet consiste à réaménager les entrées du giratoire afin de le sécuriser pour tous les usagers :

- Réduction des déflexions en modifiant l'implantation des bordures latérales T2 en entrée de giratoire nord et sud, déplacement du passage piéton sud (intégration d'un regard EU) et reprise des bordures T2
- Acquisition de terrain et élargissement du trottoir au sud-ouest, suppression des bordures GSS2
- Reprise des bordures (bordures 12 > vue 3 cm et du revêtement de l'îlot central (BBSG + résine colorée)
- Reprise des îlots sur RN102 (bordures /1 > vue 6 cm collées sur le revêtement BBSG neuf), revêtement en BBSG
- Déplacement du cheminement piéton dans le square côté salle polyvalente et création d'une traversée piétonne
- Installation de 2 feux verts récompense sur la RN102
- Reprise de la chaussée sur la RN102 par la DIR Massif Central.

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 75 785 € HT et se décompose comme suit :

• Gros-œuvre	41 845.00 € HT
• Cheminement piétons	3 640.00 € HT
• Feu vert récompense	21 800.00 € HT
• Divers imprévus	7 000.00 € HT
• Acquisition foncière	<u>1 500.00 € HT</u>

Total 75 785 € HT

Le montant total des aides demandées pour ce projet se décompose comme suit :

• Etat	22 735.50 € HT
• Département	22 735.50 € HT
• Fonds propre	<u>30 314.00 € HT</u>

Total 75 785.00 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détaillé (APD) avec détail des

coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

Sous réserve de délibération concordante de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, cette aide sera versée sur présentation de l'état des dépenses visé par le comptable public et du plan de financement final de l'opération mentionnant toutes les aides et subventions obtenues.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :**

- sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans pour le financement de l'opération détaillée ci-dessus à hauteur de 37 892.50 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **N°7 – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CDC**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans a prévu un programme de soutien aux investissements des communes sous forme de fonds de concours pour les années 2024 et 2025. L'enveloppe budgétaire votée en 2024 est de 480 000 €, ce qui permet une aide de 60 000 € pour 8 communes. Il sera proposé au vote du BP 2025 le même budget pour financer les projets de 8 autres communes.

Dans le cadre des compétences des EPCI, et comme le prévoient les statuts de la communauté de communes, un fonds de concours peut être versé entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant des conseils municipaux et communautaires. Son montant total ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions et aides diverses, par le bénéficiaire du fonds de concours. Par délibération du conseil communautaire du 04.07.2024, un règlement a été adopté par la communauté de communes, précisant que ce fonds de concours a exclusivement pour objet de financer la réalisation d'un investissement. La commune a pour projet de réaliser « le réaménagement et la sécurisation de l'allée de Vals à la sortie de la voix douce ». Ce projet consiste à réaménager la sortie de la voix douce afin de la sécuriser pour tous les usagers :

- Pose de bordures le long des enrochements et création de trottoir
- La création d'une évacuation d'eau pluviale
- La création d'un plateau

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 22 046.90 € HT et se décompose comme suit :

• Pose de bordures	9 537.28 € HT
• Création pluvial	4 447.16 € HT
• Création d'un plateau	<u>8 062.46 € HT</u>
Total	22 046.90 € HT

Le montant total des aides demandées pour ce projet se décompose comme suit :

• Fonds propre	<u>22 046.90 € HT</u>
Total	22 046.90 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détaillé (APD) avec détail des

coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

Sous réserve de délibération concordante de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, cette aide sera versée sur présentation de l'état des dépenses visé par le comptable public et du plan de financement final de l'opération mentionnant toutes les aides et subventions obtenues.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :**

- sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans pour le financement de l'opération détaillée ci-dessus à hauteur de **11 023.45 €**,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **N° 8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le budget primitif pour 2025 est présenté au conseil municipal :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 164 271.96 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 850 667.15 €.

Approuvé par onze voix pour, trois voix contre (E. ORIVES, F. MORIN, A. GONZALEZ)

#### **N° 9 – MOTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ELUS**

**L'ensemble du conseil municipal de la Commune de Lalevade d'Ardèche,**

Soutenons par solidarité mais avec détermination et conviction la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la Manifestation organisée à Saint Martial le 1<sup>er</sup> Mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus.

A ce titre nous sommes :

- 1/ Solidaires et exprimons un total soutien à nos collègues victimes de menaces, d'insultes, d'intimidations et d'agressions, incompatibles avec l'exercice de notre mandat
- 2/ Fiers d'exercer notre mandat pour l'avenir de notre commune, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens. Nous exerçons notre mandat au service de l'intérêt général.
- 3/ Clairs et affirmons que le débat d'idées démocratique ne peut s'accommoder de quelconques agressions et demandons à chaque citoyen de défendre ses opinions avec tolérance et sérénité, et dans le respect des valeurs de la République.
- 4/ Fermes et dénonçons, condamnons toutes formes d'agressions envers les élus et devons être entendus lorsque nous sommes ou nos collègues sont victimes de comportements inacceptables de la part de d'administrés ou de quelconques individus.
- 5/ Résolus à exiger un soutien permanent de l'Etat pour faciliter notre action au quotidien.
- 6/ Déterminés et attendons des actes concrets et une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de notre mandat et demandons l'application exemplaires des peines prévus par la loi n°2024-247 du 21 Mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.

7/ Engagés et totalement solidaires des actions menées pour dire Non aux violences faites aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Les terrains de pétanque sont réaménagés, il reste les travaux de végétalisation et la pose de deux bancs supplémentaires
- Les travaux sur l'avenue de Vals, le long du Camping des Issoux, sont terminés il reste les travaux de végétalisation

